



Droit de succession

Par alfa 56801

Bonsoir,

Mon père, qui a cinq enfants, est décédé. avant son décès, il c'est remarié mais il n'a pas eu d'autre enfant. avant de se remarié, il a acheté une maison.

Question: Sa nouvelle femme a t elle le droit à une partie de son héritage? quel est la quote part pour chacun des héritiers?

P.S: mon père a fait un testament sur lequel il met sa femme comme unique héritière.

Dans l'attente de vous lire, je vous souhaite une bonne soirée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Soyons précis, il ne s'agit pas de "droits DE succession" (qui sont des taxes) mais de "droits A succession" (= qui hérite de quoi).

La veuve étant héritière, selon le testament, elle reçoit tout le patrimoine du défunt.

Les enfants, s'ils le souhaitent, peuvent demander leur part réservataire, qu'elle devra leur verser sous forme d'une somme d'argent (soulte). Ils peuvent aussi ne rien réclamer.

La part réservataire pour 5 enfants représente $\frac{3}{4}$ de la succession, soit $\frac{3}{20}$ chacun.

Attention, si la maison appartenait aux 2 époux (à vérifier) seule la moitié est dans la succession.